

2025-2026

# BULLETIN INFOS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES

## HORS SÉRIE

# ENSEIGNANT-ES SPÉCIAL STAGIAIRES



### QUI SOMMES-NOUS ?

La CGT Enseignement Privé est un syndicat représentatif au niveau national. La CGT EP est le syndicat qui porte la voix des personnels (enseignant-es mais aussi de droit privé dans les établissements).

Nous défendons des valeurs humanistes, le refus de la xénophobie et du racisme, de l'homophobie, une recherche de l'égalité entre les citoyen-nes, entre les sexes, contre toutes les discriminations. Nous défendons la laïcité et la liberté de conscience de tous les personnels.

Vous vous retrouvez dans ces valeurs ? Alors...

POUR TOUT SAVOIR  
SUR L'ANNÉE DE STAGE...  
ET APRÈS !

Vous venez de franchir une étape, le concours, parfois après des années de précarité en tant que maître délégué.

L'étape suivante, la nomination et l'année de stage avec un contrat provisoire, sera riche d'enseignements, mais aussi intense compte tenu du manque de moyens et des exigences (toujours plus avec toujours moins)...

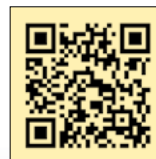
**FÉLICITATIONS ET BIENVENUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !**

Face à cela, ne restez pas seul.e, rejoignez-nous au sein de la CGT Enseignement Privé pour permettre à toutes et tous de travailler dans des conditions garantes de l'avenir de notre école.

**Et pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter nos référent-es CGT-EP de la région.**

Bonne année de stage et surtout, n'oubliez pas, ne restez pas isolé-e,

**>> syndiquez-vous !**



**>>> Prenez contact avec vos représentant-es**

#### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ > CDE 44

Julie Baty  
06 26 62 03 29  
Stéphane Jaouen  
06 62 48 92 67

#### 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 44 :

Vanessa Robert  
06 32 03 89 68  
Stéphanie Landais  
06 60 69 97 55

#### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ > CDE 85

Christophe Billaud  
06 64 96 96 11  
Bruno Betou  
06 83 00 53 49

#### 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 85 :

Vanessa Robert  
06 32 03 89 68

#### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ > CDE 53

Linda Mesle  
06 61 13 07 29  
Virginie Munoz Garcia  
06 75 02 30 55

#### 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 53 :

Jean-François Moutel  
06 38 96 78 36

#### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ > CDE 49

Priscillia Gouy  
06 08 15 11 51  
Florian Rabin  
06 86 35 29 92  
Clément Chauveau  
06 25 95 81 85

#### 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 49 :

Laurence Veimeren  
06 16 99 36 20  
Gaël Sibeth  
06 82 13 46 24

#### 2<sup>ND</sup> DEGRÉ > CDE 72

Zeljko Vujackov  
06 82 30 16 74

#### 1<sup>ER</sup> et 2<sup>ND</sup> DEGRÉ 72

Jean-François Moutel  
06 38 96 78 36

**> [academie.nantes@cgt-ep.org](mailto:academie.nantes@cgt-ep.org)**

**Avec la CGT,  
on s'organise !**



**POUR NOUS  
CONTACTER :**

**> 06 08 15 11 51**

# UNE ANNÉE DE DEVOIRS ... MAIS AUSSI DE DROITS !

## LES CONGÉS

**Les stagiaires bénéficient des mêmes congés que les maîtres en contrat définitif**, à savoir :

- > congé maladie ordinaire
- > congé longue maladie
- > congé longue durée
- > congés pour raisons familiales (attention, le plus souvent, ils ne sont pas de droit, donc une demande d'autorisation est à réaliser auprès du/de la chef-fe d'établissement)
- > congé maternité, (avec possibilité de reporter le stage d'un an pour cette raison)
- > congé paternité, d'adoption...

## À SAVOIR ...



**Le RECLASSEMENT**, c'est la prise en compte éventuelle des services accomplis avant d'accéder à l'échelle de rémunération, afin de déterminer l'échelon de départ.

**L'administration transmet en général l'arrêté de reclassement en novembre/décembre.**

Suite à la parution du décret 2023-729 du 07/08/23, les conditions sont plus favorables pour les nouveaux stagiaires.

**En cas de désaccord, l'agent-e dispose d'un délai de 2 mois pour contester.** Dans ce cas, mieux vaut se faire accompagner par un-e représentant-e CGT.

## DROITS SOCIAUX

**Les stagiaires bénéficient aussi de certaines prestations sociales :**

- > supplément familial de traitement (SFT)
- > participation forfaitaire de 15 € par mois pour une cotisation à la complémentaire santé (via COLIBRIS)
- > prise en charge des frais de déplacement entre le lieu de stage et le lieu de formation
- > participation de 75% par l'employeur (rectorat) d'un abonnement pour l'utilisation de transports en commun
- > aides pour la garde d'enfant (CESU)
- > chèques vacances
- > actions sociales (rectorat)
- > prestations culturelles si adhésion à PRÉAU (ministère) ...

Et, lorsqu'il en existe un dans l'établissement, activités sociales et culturelles du Comité Social et Économique (CSE).

## DROITS SYNDICAUX

**Comme tout-e agent-e de l'État, les stagiaires ont des droits syndicaux :**

- > droit de se syndiquer librement au syndicat de son choix (c'est anonyme),
- > droit de participer à une heure d'informations syndicales mensuelle,
- > droit à 12 jours de formation syndicale par an,
- > droit de grève (suite au dépôt d'un préavis de grève, chaque arrêt de travail, même d'une heure, donne lieu à une retenue sur salaire de 1/30<sup>ème</sup> ; dans le 1<sup>er</sup> degré, l'agent-e doit prévenir 48h à l'avance l'administration ; aucune démarche à effectuer dans le 2<sup>nd</sup> degré).

## PRIMES, HEURES SUP' ...

**Les stagiaires perçoivent la prime ISAE (dans le 1<sup>er</sup> degré) ou ISOE part fixe (dans le 2<sup>nd</sup> degré) d'un montant de 212,50 € par mois.**

Cette prime est perçue au prorata de la quotité de service.

Aucun texte n'interdit formellement aux stagiaires d'avoir des heures supplémentaires mais la circulaire est claire : « *l'objectif de l'année de stage étant de permettre aux stagiaires de se former, ils/ elles n'ont pas vocation à se voir confier des heures supplémentaires ou à exercer la fonction de professeur principal* ».

Une fois titularisé-e, une prime d'entrée dans le métier de 1 500 € est versée en 2 fois (novembre et février) pour les néo-titulaires ayant eu moins de 3 mois d'ancienneté avant d'être stagiaire.

## LA TITULARISATION, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire afin de statuer sur la titularisation des stagiaires. Il est chargé de vérifier la maîtrise suffisante des compétences exigées pour exercer le métier et il prend connaissance, pour ce faire, des avis rendus :

> **1<sup>er</sup> degré** : 2 avis (inspecteur-riche de l'EN et de l'institut de formation, ESPE ou ISFEC)

> **2<sup>nd</sup> degré** : 3 avis (corps d'inspection, de l'institut de formation - ESPE ou ISFEC - et avis du/de la chef-fe d'établissement)

➔ Après délibération, le/la recteur-riche établit la liste des stagiaires titularisés.

## EN CAS D'AVIS DÉFAVORABLE, QUE SE PASSE-T-IL ?

Le jury académique reçoit alors chaque stagiaire lors d'un entretien. À l'issue de celui-ci, le jury se prononce en faveur :

- > d'un avis favorable
- > d'un renouvellement de stage (dans la même académie que le stage initial)
- > d'un licenciement

>>> **informez-vous !**



**Stagiaires 2025-2026 :**

>>> **Tout sur votre année...**



<https://cgt-ep.syndicatcgt.fr/2025/09/stagiaires-2025-2026-tout-sur-votre-annee/>

